https://enseignants.se-unsa.org/Cnal-la-liberte-de-choisir-l-Ecole-publique



Cnal : la liberté de choisir l'École publique !

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : lundi 9 décembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Cnal : la liberté de choisir l'École publique !

En ce 9 décembre, Journée nationale de la laïcité, le Cnal, Comité national d'action laïque, lance le thème de ses travaux de l'année sous la présidence de la FCPE. Il opte donc pour la question qu'il est judicieux de se poser :

La liberté de choisir l'École publique est-elle garantie partout en France aujourd'hui?

Dans certains départements, les établissements privés sous contrat sont plus nombreux que ceux du public et, dans plusieurs secteurs, des formations professionnelles sont proposées uniquement dans des établissements privés par exemple, contraignant ainsi le choix des parents.

Politiquement des choix sont faits pour favoriser le privé mais concrètement ces choix s'imposent aux familles.

Un état des lieux débute dès maintenant à travers la proposition de cahiers de doléances à destination de toutes les familles et parents qui souhaitent témoigner de leur empêchement, de ses raisons, d'une volonté de changement pour avoir réellement ce choix...

L'année 2025 sera ponctuée de rencontres et d'apports d'experts. Elle permettra de dresser un bilan et d'envisager des perspectives.

Les diverses études scientifiques et rapports institutionnels indiquent que la ségrégation scolaire s'accroît au détriment de la cohésion sociale, tout comme le financement public à destination des établissements privés. On peut donc d'ores et déjà miser sur l'enjeu social et l'utilité collective de cette année de travaux.

Paris, le 9 décembre 2024

Marie-Laure Tirelle Secrétaire générale du Cnal